

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-7-7-1

Séance du vendredi 6 juillet 2012

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS " DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE "**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-7-2 du 07 décembre 2011 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 09 mai 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de :
  - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
  - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Précise que la participation départementale d'un montant total de 2 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2012, Programme D732, Imputation 65-313-6574-3407-025.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions